

HISTORIQUE

Hôpital de la Cellette

L'hôpital de la Cellette, particulier dans son espace, ne l'est pas moins dans son histoire qui en fait à nos jours, le plus vieil asile de France.

L'asile d'aliénés de sa création jusqu'en 1838 :

La naissance de la Cellette remonte à 1144. Un religieux bénédictin du prieuré de Marsat, près de Riom, revenant de Palestine, s'égara dans les gorges du Chavanon et arriva dans une petite vallée. Il décida de s'y retirer, pour se livrer à la vie contemplative et il bâtit, sur un petit monticule, au pied du rocher qui domine le nord de la vallée, une chapelle dans le style de Notre Dame de Nazareth, qu'il avait visitée quelque temps auparavant. Cet ermitage prit alors le nom de Cella, ou chambre de Notre Dame. A la mort de ce bénédictin, les religieux refusèrent de continuer à habiter dans cette solitude et l'ermitage fut, peu à peu, délaissé.

En 1445, les Anglais qui dévastaient les provinces de France et notamment de l'Auvergne, s'emparèrent de la ville de Murat. Ils détruisirent le monastère des religieux de Saint François d'Assise (les cordeliers) et les forcèrent à quitter le pays. L'un d'eux, Vincent de Longeville partit avec trois autres religieux. Ils parcoururent l'Auvergne et le Limousin ; l'impression qu'ils produisirent fut telle que la population voulut les garder au milieu d'eux.

L'ermitage de la Cella tombait en ruine, l'abbé de Mozat leur céda, par contrat en 1448, à la condition que soit reconstruit un couvent avec église et dépendances. En 1475, à la requête des religieux, qui portaient le nom de "frères mineurs", il fut déclaré, comme marque de possession légale et pour effacer toute trace de dépendance vis à vis de l'abbé de Mozat, que le couvent porterait dorénavant le nom de Cellette diminutif de Cella.

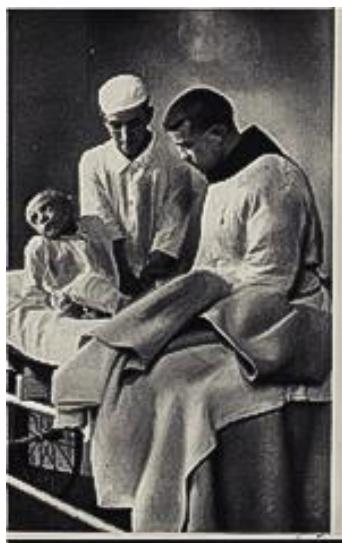
Quoique situé dans un pays froid et montagneux, le couvent de la Cellette était considéré comme l'un des meilleurs de la province. Il comptait 12 à 14 religieux, qui jouissaient d'une grande estime dans le pays. Le jour de la fête de Saint François d'Assise, considéré comme protecteur des troupeaux, comptait jusqu'à 10 000 pèlerins.

Au 16ème siècle, la Cellette fut pillée et dévastée à plusieurs reprises. À partir de cette période, des difficultés apparurent après un long moment de prospérité. Au début du 17ème siècle, on ne comptait plus de cinq religieux, dont deux prédicateurs. Une vingtaine de gardiens se sont alors succédé, jusqu'à la révolution. Peu de faits marquants furent à noter durant cette période.

Bien que la Cellette donnât surtout l'image d'un lieu saint, les cordeliers ne se livraient pas seulement à la prière. Ils donnaient, à partir du 15ème siècle, des soins aux aliénés que leur confiaient leurs familles, ainsi qu'à des prêtres de mauvaises "mœurs".

D'après les livres de comptes du couvent, le nombre de pensionnaires ne paraît pas avoir dépassé, en moyenne, 12 à 15 pendant cette période. Ils appartenaient à des familles nobles ou riches, qui payaient des pensions. Quelques-uns étaient détenus en vertu de lettres de cachet du roi, qui se chargeait, quelquefois, de payer lui-même la pension.

Pendant la révolution, les biens et le couvent furent vendus nationalement. De nombreux propriétaires se succédèrent jusqu'en 1831, date à laquelle fut véritablement créé l'asile d'aliénés. Les nouveaux propriétaires construisirent une papeterie et des bâtiments pour y recevoir les malades. De 1831 à 1835, le nombre des admissions s'est accru, pour arriver à 90 malades, venant de 12 départements différents.



Dès cette période et avant même que toute la législation officielle n'existe, les malades étaient recueillis à la Cellette, ne stagnant plus dans les dépôts de sûreté. La Cellette faisait alors partie des huit asiles spéciaux existant depuis 1815.

L'hôpital se donne, dès 1831, une organisation administrative, tout étant soigneusement noté, la direction de l'hôpital assurée par des religieux lui conférant une discipline, une sérénité que ne possédaient pas les hôpitaux d'alors. L'ascendant moral des frères transforma l'hôpital sur le même modèle que le couvent, avec ses horaires fixes, la prière en commun, mesures qui s'appliquaient aussi au personnel. Le personnel soignant était alors recruté parmi les vagabonds et les ivrognes, dont la forte musculature constituait la première condition dans l'art de soigner les malades. Obéissance aux règles de religion et travail étaient les critères de guérison. Le rôle des médecins, que rien ne destinait à soigner la maladie mentale, était rendu d'autant plus difficile, qu'ils étaient employés par les religieux.

L'hôpital psychiatrique de la Cellette de 1838 à 1980 :

La date de 1838 ne marqua pas, pour la Cellette, un véritable changement, dans la mesure où l'organisation administrative existait déjà depuis quelques années. A partir de cette période,

les malades viendront uniquement de Corrèze et du Puy de Dôme et ne seront accueillis que des hospitalisés hommes, les malades femmes étant admises à l'hôpital Sainte Marie de Clermont, en vertu d'un contrat. Elles le resteront jusqu'en 1972.

Un autre fait marquant de cette période fut la liquidation de la papeterie, à la suite d'embarras financiers et la vente par la suite de la Cellette, en 1842, à la congrégation Sainte Marie de l'Assomption.



Une des premières salles de soins

L'hôpital était administré sous l'autorité du Préfet de Corrèze, par un religieux, chef également de la communauté religieuse. Le personnel était de plus en plus réduit et comprenait un seul médecin, dix frères infirmiers et huit infirmiers civils, soit, plus exactement, dix-huit gardiens pour 167 malades recensés dès 1851. La Cellette était placée sous la surveillance d'une commission de notables, nommés pour 5 ans par le Préfet et qui se réunissait tous les mois, afin de veiller à l'exécution du règlement intérieur. Elle recevait également les réclamations des malades, placés volontairement ou d'office. Le Directeur, qui n'assistait pas à ces commissions, était chargé de l'administration et de la comptabilité de l'établissement : il tenait à jour les registres rendus obligatoires par la loi du 30 juin 1838. Le médecin, lui-même, exclu des commissions et aidé par les frères, donnait des soins aux malades, tout en gardant sa clientèle privée. Les visites avaient lieu tous les jours, selon un trajet et un horaire fixe, institutionnalisant, dès cette période, un rituel asilaire rassurant dont on ressent encore aujourd'hui le lourd héritage.

La population moyenne de l'hôpital s'accroissait régulièrement, on recensait 311 malades en 1873. Les pensionnaires, entretenus par leurs familles, étaient divisés en quatre classes, le prix annuel des pensions dépendant des origines nobles ou paysannes du patient. La dernière catégorie formait, avec les aliénés entretenus au compte du département, la classe du régime commun. L'inégalité, au niveau des malades, se retrouvait tant sur la nourriture que sur les soins prodigués. Selon les statistiques recueillies dès 1890, il était intéressant d'observer qu'à défaut de véritables théories sur la genèse des maladies mentales, on cherchait déjà à en connaître les facteurs favorisants. Sur les 440 malades présents alors, 65 % étaient célibataires et 27 % mariés, alors que dans la population générale, ces chiffres étaient sensiblement inversés. Il ressortait également que 90 % de la pathologie hospitalière regroupait les manies, les démences et les monomanies, alors que les arriérations ne représentaient que 10 % des



La Cellette vers 1900

n'étaient appréciés qu'en fonction de la morale chrétienne. Il est frappant de constater combien folie et punition divine étaient intimement liées.



Congrégation des Frères Saint Jean de Dieu

Jean de Dieu s'était vouée aux soins des aliénés depuis le début du 16ème siècle. Cet ordre formé de clercs réguliers se vouait aux soins du malade, à l'enseignement, mais surtout à la fortification du clergé. Vivant pratiquement en autarcie, se suffisant à elle-même, la Cellette connaîtra les progrès de la psychiatrie avec un certain retard par rapport à l'évolution nationale des différentes institutions hospitalières.

A partir de 1950, la formation psychiatrique proprement dite va faire son apparition dans l'établissement, tout d'abord par le biais des médecins. En effet, le dernier généraliste qu'aït connu la Cellette comme médecin chef, doit passer un examen pour pouvoir continuer à porter des soins aux malades mentaux.

C'est également à cette période que se crée une école d'infirmiers, le personnel soignant devient alors plus nombreux et forme son syndicat. C'est en 1955 que le port de la blouse blanche lui est accordé, il lui est également permis d'effectuer des soins médicaux, tels que prises de sang et injections. On note également l'arrivée d'employées femmes à partir de 1960,

malades. Quant aux mouvements de la population, dès la fin du 19ème siècle, on notait que les admissions et les sorties s'équilibraient dans des proportions sensiblement superposables.

Dans toutes les descriptions qui ont été réalisées, pendant cette période, sur les malades mentaux, on retrouve toujours les mêmes discours moralisateurs, les symptômes

La congrégation de Sainte Marie de l'Assomption gardera la direction de la Cellette jusqu'en 1927, date à laquelle elle cédera la place à la congrégation Saint Jean de Dieu.

La période pendant laquelle cette dernière dirigera l'hôpital, c'est à dire jusqu'en 1971, verra s'opérer les plus grands changements qu'aït connus la Cellette, depuis sa création. D'origine portugaise, la congrégation de Saint

date à laquelle fut mis en place un service infanto juvénile, qui expliquera leur embauche. Jusqu'alors, les malades hospitalisés hommes ne justifiaient que d'un personnel strictement masculin, dans l'esprit des religieux.

Le premier médecin psychiatre en exercice à la Cellette vint en 1966. Ce n'est que deux ans



Salle d'ergothérapie des années 1970

plus tard que le personnel soignant aura accès aux dossiers médicaux, qui, jusqu'alors, n'étaient réservés qu'aux frères seuls et aux médecins. Toutes ces modifications, pourtant tardives, dans le contexte de l'évolution psychiatrique, furent malgré tout trop brutales pour une congrégation, qui semblait toujours évoluer dans un autre temps, en tout cas à contretemps. Les frères céderent donc l'établissement au département en 1971, contre remboursement en 10 ans de neuf millions de francs. Depuis le départ des frères, l'hôpital de la Cellette, tout en gardant son statut privé, fait toujours office d'établissement public, régi par la loi de 1838. L'autre fait marquant de cette période, fut la création d'un service de femmes en 1972, rendue alors possible par le départ des frères. Dans le même temps le secteur infanto juvénile cesse de fonctionner après seulement une douzaine d'années d'existence.



Salle de séjour dans les années 1970

Dans les années 1980, le mouvement de désinstitutionnalisation traverse la Cellette, de nombreux patients sont installés dans les villages de proximité (Merlines - Eygurande). Depuis, l'établissement se positionne comme prestataire de services en mettant en place des structures intersectorielles répondant aux besoins de la population corrézienne mais aussi d'autres départements pour les malades agités et perturbateurs.

Aujourd'hui renommé Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande, l'établissement a une capacité d'accueil de 170 lits en hospitalisation et assure le suivi de 709 personnes. Par ailleurs, de nombreux travaux contribuent à l'humanisation progressive des locaux.